



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°1 – Réunion Plénière

Réunion de bureau : Samedi 14 septembre 2024

À : 9h30

Présidence : M. Gilles ERMANI

Présents MME Marion SALEMME, MM. Foued BOUAISS (représentant de la C.D.A du Grand Vaucluse), Maxime BERSAN (Président de la C.D.A des Alpes), Florian BREVET, Victor CHAIX, Claude COLOMBO, Lionel D'ANTONIO (Président de la C.D.A de Provence), Marie-Lise DI RUSSO, William HOENIG (Président de la C.D.A de la Côte d'Azur), Guillaume JANIN (Président de la C.D.A du Var), Sébastien OURS, Jean-François SOTO (représentant de la C.R.A à la C.R de Discipline), Christopher SPADAFORA, Claude TELLENE

Excusé(s) : M. Jérôme CASCALES, Jean-Daniel COLLEMAN (Président de la C.D.A du Grand Vaucluse), Florian GONCALVES DE ARAUJO, Nicolas DERMESROPIAN et Philippe DI MARCO.

Assiste(nt) à la séance : MM. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A – Olivier GONCALVES DE ARAUJO, Agent administratif

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

SECTION ADMINISTRATIVE

Ouverture de la séance par M. Gilles ERMANI, Président de la C.R.A

Le nouveau président de la C.R. de l'Arbitrage ouvre la réunion en exprimant sa satisfaction et son enthousiasme à l'idée de prendre ses nouvelles fonctions. Il présente ensuite la nouvelle équipe qui l'accompagnera, ainsi que la direction qu'il souhaite donner à la commission, en insistant sur une vision dynamique et collaborative.

Il tient également à souligner la présence de Marie-Lise DI RUSSO et de Claude TELLENE, deux figures importantes de l'arbitrage méditerranéen depuis de nombreuses saisons.

Intervention de M. Claude COLOMBO

Claude Colombo, représentant des arbitres au Comité Directeur de la Ligue, prend la parole pour exprimer sa grande satisfaction quant à la nomination du nouveau président, qu'il connaît bien et en qui il a toute confiance. L'arbitrage méditerranéen est à un tournant et il se dit convaincu que cela permettra de faire progresser la discipline dans la bonne direction.

Il évoque également sa participation au stage de rentrée de fin août, qui lui a laissé une impression très positive, et se dit optimiste pour la saison en cours. Selon lui, l'objectif est clair : rendre l'arbitrage méditerranéen plus rayonnant et reconnu.

Intervention de M. Victor CHAIX

Victor CHAIX, nouveau vice-président de la C.R.A prend la parole pour exprimer sa satisfaction d'être présent à cette réunion et de pouvoir enfin mettre des visages sur les personnes avec lesquelles il travaillera. Il insiste sur sa collaboration étroite avec le Président, soulignant leur volonté de travailler main dans la main.

Son objectif principal est de mettre cette passion au service de la Ligue et des Districts, en encourageant un fonctionnement efficace et collaboratif. Il insiste également sur l'importance de renforcer les liens avec les Districts, en favorisant un travail d'équipe transparent et en se disant les choses de manière directe et constructive.

Modification du Règlement intérieur de la C.R. de l'Arbitrage

La Président reprend la parole pour lister les nouvelles évolutions du Règlement Intérieur de la C.R.A 2024-2025. Les points importants sont détaillés :

- Mise en place d'un questionnaire de fin de saison, qui sera organisé dans chaque District. La théorie représentant 10% de la note finale du classement de fin de saison (le reste étant représenté par le terrain) ;
- Organisation d'une Assemblée de fin de saison pour récompenser nos arbitres et remercier ceux qui terminent leur carrière ou quittent la région.

P.V. C.R. de l'Arbitrage du 14.09.2024

- Nouvelle méthode de notation lors des observations terrain ;
- Modification de l'âge de candidature pour les arbitres de Ligue, pour le porter à 40 ans maximum ;
- Le Major de la catégorie D1 de chaque District pourra accéder en fin de saison à la catégorie R3, et devenir arbitre de Ligue ;
- Création de la catégorie JAL R3 ;
- Possibilité pour ceux qui ont opté pour la fonction d'arbitre assistant de revenir au centre après avoir officié 3 saisons en qualité d'arbitre assistant ;
- Suppression de la note C.R.A ;
- Signature par tous les arbitres du code de déontologie ;
- Suppression des limites kilométriques pour les désignations.

Effectif régional saison 2024-2025

M. Cyril BOUREAU prend la parole pour détailler les effectifs 2024-2025 :

- Au 30 juin 2024, la Ligue Méditerranée comptait 1317 arbitres ;
- Au 14 septembre 2024, 1140 arbitres étaient licenciés ;

Ces chiffres représentent, à date, un taux de fidélisation de 84% entre les saisons 2023-2024 et 2024-2025.

A noter, dans ces effectifs, la présence de 47 arbitres fédéraux et 164 arbitres régionaux.

SECTION TECHNIQUE

Formation Initiale en Arbitrage (F.I.A)

L'organisation des F.I.A pour cette nouvelle saison est présentée par M. Cyril BOUREAU CTRA Méditerranée ;

12 sessions sont déjà programmées tout au long de la saison. L'objectif est de se rapprocher de 19, nombre de sessions organisées en 2023-2024 ;

215 arbitres ont été formés durant la saison 2023-2024, pour 178 renouvellements (soit un taux de 82% de renouvellements sur 2024-2025) ;

Un kit pédagogique est mis à disposition des C.D. de l'Arbitrage pour l'organisation des sessions de formation (ballons, plots, coupelles, drapeaux, etc...).

Enfin, la dotation des stagiaires évolue légèrement avec l'ajout du livre des lois du jeu, en plus du sifflet, cartons et bloc note déjà présent la saison dernière.

Candidatures Arbitres de Ligue

M. Cyril BOUREAU garde la parole pour présenter le calendrier concernant les candidatures, et les conditions d'éligibilité.

Le stage Inter District est un moment fort de la préparation des candidats car il permet de mieux appréhender les attentes (techniques et savoir-être) de la C.R. de l'Arbitrage.

La journée d'examen à la Ligue est fixée au 15 février 2025. Lors de cette journée, les candidats passeront les tests physiques le matin et les tests théoriques l'après-midi (avec un minimum de 70/100 requis).

Observations des JAL

P.V. C.R. de l'Arbitrage du 14.09.2024

Un nouveau système d'observations des Jeunes Arbitres de Ligue est mis en place. L'objectif est d'apporter beaucoup de proximité et d'échanges entre les arbitres et les observateurs tout au long de la saison.

Les J.A.L. seront observés par chacun des observateurs de leur département à deux reprises.

SECTION DESIGNATIONS

Organisation du pôle désignations

L'organisation du pôle désignations est détaillée, avec une dizaine de personnes investies autour du processus mis en place.

Concernant le Futsal, la C.R.A. a renouvelé l'appel à des réservistes. Toutefois, le nombre de matchs à couvrir risque d'être assez réduit au vu de l'importance des clubs forfaits en R1 Futsal.

Une délégation permanente de désignations est laissée aux C.D.A pour les catégories suivantes :

- U14
- U15F
- U15
- U18F

La C.R.A tient à remercier chaleureusement les C.D.A pour le travail collaboratif effectué depuis le début de la saison. Nos échanges sont efficaces, ce qui nous permet d'arriver à couvrir la quasi-totalité des rencontres programmées.

SUJETS DIVERS

Intervention de M. Jean-François SOTO concernant la Commission de Discipline

M. Jean-François SOTO intervient au sujet de la Commission de Discipline régionale. Il rappelle l'importance des rapports des arbitres dans le bon fonctionnement de cette commission. Un mail de rappel à ce sujet sera d'ailleurs envoyé à tous les arbitres de Ligue.

Il rappelle qu'il prendra contact avec tous les arbitres convoqués et qu'ils pourront être entendus en visio-conférence.

Intervention de M. Lionel d'ANTONIO, Président de la C.D.A Provence

M. Lionel d'ANTONIO, président de la CDA Provence, souligne les progrès réalisés par la commission depuis la saison dernière. Il insiste sur l'importance de la tenue vestimentaire, qu'il considère comme un élément essentiel de crédibilité et de respect pour l'arbitre.

Il rappelle également que le respect du règlement est primordial, en évoquant notamment l'interdiction des chaussettes coupées, afin de maintenir un niveau de sérieux exemplaire.

Intervention de M. Guillaume JANIN, président de la C.D.A Var

M. Guillaume JANIN, le nouveau président de la C.D.A du Var, rappelle son expérience au sein de CDA précédentes, bien qu'il vienne d'être nommé à ce poste. Il aborde les points clés de la situation actuelle, en précisant que quatre arbitres ne sont pas désignables en raison d'une note théorique insuffisante, et que 17 arbitres stagiaires FIA n'ont pas renouvelés.

Il souligne la bonne participation à son Assemblée Générale de début de saison, preuve d'un fort intéressement des arbitres Varois. Sa volonté repose sur le partage de la passion de l'arbitrage, avec rigueur et sérieux. Concernant les consignes aux observateurs, il insiste sur l'importance d'arriver en avance pour instaurer un esprit de rigueur.

En matière de recrutement, il mentionne 3 candidats seniors et 10 JAL potentiels. Partisan d'une tenue exemplaire également, il conclut en exprimant son désir de travailler en équipe et sa volonté de répondre aux demandes de la C.R.A.

Intervention de M. Maxime BERSAN, président de la C.D.A Alpes

M. Maxime BERSAN, nouvellement président de la C.D.A des Alpes, exprime sa volonté de poursuivre les actions déjà mises en place précédemment. Il souligne qu'il n'y a, à ce jour, pas de candidats seniors connus et peu de JAL disponibles.

Il mentionne toutefois un grand nombre de renouvellements parmi les arbitres formés lors de la saison 2023-2024, ainsi que quelques demandes pour la FIA. Malgré des effectifs réduits, il assure que tout sera mis en œuvre pour garantir le bon déroulement des compétitions de la Ligue.

Intervention de M. Foued BOUAISS, vice-président de la C.D.A du Grand Vaucluse

M. Foued BOUAISS, vice-président de la C.D.A du Grand Vaucluse, met l'accent sur l'importance du recrutement et de la formation des arbitres. Il s'engage à envoyer les désignations aux arbitres 8 jours à l'avance afin d'assurer une meilleure organisation.

Il souligne également l'objectif de faire de son mieux pour couvrir le maximum de matchs de la Ligue. Enfin, il mentionne la préparation d'une liste d'arbitres susceptibles d'évoluer en R3.

Intervention de M. William HOENIG, président de la C.D.A Côte-d'Azur

M. William HOENIG, nouveau président de la CDA de Côte-d'Azur, se félicite de l'excellente participation aux tests physiques qui ont eu lieu la semaine précédente à Nice où 146 arbitres de District étaient présents, un record encourageant. Il salue également l'initiative de l'Assemblée Générale de fin de saison, qu'il considère comme un moment important pour l'arbitrage.

Il insiste sur l'importance d'organiser dans chaque District les tests théoriques, estimant que le présentiel est essentiel pour garantir la qualité de l'évaluation. Enfin, il souligne l'efficacité du nouveau système de la note d'observation, qu'il juge très positif.

Le Président
Gilles ERMANI

Le Secrétaire
Florian BREVET